

<http://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article12>

Le B2i en lettres et en langues anciennes

- Numérique - B2i -

Date de mise en ligne : dimanche 21 octobre 2007

Copyright © Lettres & Langues et Cultures de l'Antiquité - Tous droits

réservés

Le Brevet Informatique et internet, instauré en novembre 2000, a été, depuis juin 2006, généralisé et décliné en B2I école, B2I collège et B2I lycée, s'appuyant sur un nouveau référentiel qui établit une progression cohérente entre les trois niveaux.

Alors qu'elle a été souvent laborieuse jusqu'à présent, sa mise en place s'impose en 2007-2008 puisque son obtention conditionne la réussite au brevet des collèges, au même titre que le niveau A2 du cadre européen en langues. (Arrêtés des 14 et 15 mai 2007)

Consulter le dossier B2i de l'académie de Lyon.

Le récent rapport de l'IGN sur les livrets de compétences rappelle les grands principes du B2i et les modalités particulières et innovantes de son évaluation.

[Rapport de l'IG : les livrets de compétences](#)

p. 39-40

« Instauré en novembre 2000, le B2i définit dans le cadre scolaire un ensemble de certifications des compétences acquises par les élèves dans la maîtrise des technologies numériques appliquées au traitement de l'information et à la communication par les réseaux. Depuis juin 2006, il est généralisé et décliné en trois niveaux : le B2i école, le B2i collège et le B2i lycée.

Il s'adresse aux élèves mais également aux apprentis tout au long de leur cursus, à l'école, au collège, dans les LEGT, les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage. Le processus de certification repose sur l'utilisation de « feuilles de position » remplies par l'élève, en situation, et validées par chaque enseignant impliqué. Ces « feuilles de position » suivent l'élève jusqu'à l'obtention complète du B2i de niveau correspondant.

Dès son origine, le B2i a été positionné comme une attestation de compétences « développées et validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales... ».

Les activités scolaires constituent donc à la fois des voies d'apprentissage des TIC et des supports de certification des compétences mobilisées. L'approche certificative du B2i, souvent envisagée en tant qu'innovation par les enseignants, est en fait assez exemplaire d'une démarche de formation et d'évaluation par les compétences cohérente sur l'ensemble du cursus scolaire, de l'école au lycée :

- ▶ *formulés de manière générique, les cinq domaines de compétences sont identiques aux trois niveaux de B2i, à l'école, au collège, au lycée ; ceci induit donc une continuité rigoureuse des apprentissages et de l'évaluation entre les niveaux scolaires ;*
 - ▶ *l'élève est responsabilisé dans sa propre évaluation : c'est lui qui établit le diagnostic d'acquisition de la compétence et, lorsqu'il se sent prêt, en demande l'attestation par le professeur concerné ;*
 - ▶ *déterminées par les usages dans les activités de caractère scolaire, les connaissances, capacités et attitudes sont naturellement développées à partir des pratiques mises en oeuvre et impulsées par les enseignants (mais aussi le ou la documentaliste) ; par conséquent, une progression concertée entre les disciplines s'impose.*
- En fait, à bien des égards, bien que les visées générales du B2i soient largement partagées, ces ambitions novatrices rencontrent sur le terrain un certain nombre de freins qui ralentissent et parfois bloquent la progression du B2i :*
- ▶ *la nécessaire interdisciplinarité de l'évaluation, appelant une forte concertation des professeurs ;*
 - ▶ *la pratique d'une évaluation "en situation", c'est-à-dire au fil d'activités en classe est un exercice peu répandu (et parfois encore perçu comme peu légitime) ;*
 - ▶ *l'inscription du processus dans un "contrat", basé sur l'appréciation par l'élève lui-même de son degré de maîtrise des compétences, n'est pas habituelle dans un calendrier d'évaluation scolaire presque toujours discret et non*

continu. La possibilité de représenter une demande de validation change notamment la nature de la relation évaluateur-évalué ;

- ▶ *l'indispensable contrôle de la conformité des contextes dans lesquels la compétence est réputée acquise, pratique là encore souvent étrangère aux habitudes d'évaluation.*

Il reste donc à dégager des pistes de progrès, via la formation des professeurs et l'information des familles, pour que le B2i remplisse totalement sa mission de mobilisation et de certification de compétences. Il témoigne toutefois de l'intérêt d'une telle démarche, de sa faisabilité et de la fiabilité d'une procédure d'évaluation impliquant réellement l'élève »